



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/634
S/1996/890
30 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 39 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 30 octobre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Téhéran adoptée à l'issue de la Conférence régionale sur l'Afghanistan, qui s'est tenue à Téhéran les 29 et 30 octobre 1996.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Majid TAKHT-RAVANCHI

ANNEXE

Déclaration de Téhéran adoptée à l'issue de la Conférence
régionale sur l'Afghanistan, qui s'est tenue à Téhéran les
29 et 30 octobre 1996

À l'initiative de la République islamique d'Iran, et suite à l'escalade du conflit interne en Afghanistan, s'est tenue à Téhéran, les 29 et 30 octobre 1996, la Conférence régionale sur l'Afghanistan. Y ont participé les Ministres des affaires étrangères, Ministres et Envoyés spéciaux de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la République du Kazakhstan, de la République du Tadjikistan, de la République islamique d'Iran, de la République kirghize, de la République populaire de Chine, de la République turque et du Turkménistan, ainsi que les représentants spéciaux du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, et des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Union européenne.

Au cours des deux jours qu'ont duré les débats, les participants ont tenu des consultations étendues sur les divers aspects de la situation en Afghanistan, compte tenu notamment des récents événements.

La Conférence a exprimé son inquiétude face à l'escalade du conflit armé en Afghanistan, qui a fait d'innombrables victimes et causé des dommages irréparables sur les plans économique, social et culturel, et qui met en danger la paix, la stabilité et la sécurité de la région.

La Conférence a déploré les violations flagrantes des droits fondamentaux récemment perpétrées en Afghanistan, notamment à l'encontre des femmes, et demandé qu'il soit immédiatement mis un terme à de telles pratiques, comme l'exigent les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

La Conférence a rappelé qu'il était impératif de respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan et a insisté sur le fait qu'il fallait que cesse toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

La Conférence a réaffirmé qu'il fallait d'urgence mettre fin à la violence et aux hostilités et a demandé aux parties afghanes en conflit de s'abstenir de recourir à la force et de régler pacifiquement leur différend par le biais de négociations interafghanes en vue d'une solution politique durable et de la mise en place d'un gouvernement largement représentatif. Elle a, à cet égard, fait siennes les récentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1076 (1996) du Conseil.

La Conférence s'est félicitée des efforts louables faits par l'Organisation des Nations Unies et la Mission des Nations Unies en Afghanistan, ainsi que par d'autres organisations internationales, en particulier l'Organisation de la Conférence islamique, pour restaurer la paix et la tranquillité dans ce pays. Les participants se sont déclarés prêts à s'y associer de manière concrète et à faire en sorte que cesse le conflit interne et que s'établisse un dialogue

interafghan en vue de la réconciliation nationale et de la mise en place d'un gouvernement largement représentatif.

La Conférence a souscrit à la décision du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence internationale qui réunirait les États ayant un intérêt à la question et exerçant une influence en Afghanistan, en vue de rechercher de concert un règlement politique.

La Conférence a demandé à tous les États et à toutes les organisations internationales de prêter la plus grande assistance possible, sur le plan humanitaire, aux populations civiles et aux réfugiés afghans.

La Conférence a décidé de prendre, dans le cadre des Nations Unies, les mesures complémentaires requises à l'échelle régionale en vue de mettre un terme au conflit armé interne et de faciliter les efforts déployés en vue du rétablissement de la paix, de concert et en collaboration avec les divers groupes afghans, les organisations internationales compétentes et les États ayant un intérêt à la question et exerçant une influence en Afghanistan.

La Conférence s'est déclarée prête à se réunir de nouveau pour examiner l'évolution de la situation, évaluer les progrès qui auront été accomplis dans l'application des dispositions de la présente Déclaration et étudier les moyens de donner suite, à l'échelle régionale, aux décisions qu'arrêtera la conférence internationale qui se tiendra sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU.

Les participants ont exprimé leur gratitude et leurs remerciements au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour avoir convoqué la Conférence régionale sur l'Afghanistan et l'avoir organisée de manière excellente.
